

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/06/24/2021203303/justel>

Dossier numéro : 2021-06-24/27

Titre

24 JUIN 2021. - Arrêté du Gouvernement wallon portant création d'un comité de concertation de base pour la Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 09-07-2021 page : 69918

Entrée en vigueur : 01-09-2021

Table des matières

Art. 1-5

Texte

Article [1er](#). Il est créé un comité de concertation de base pour la Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures.

[Art. 2](#). La délégation de l'autorité au sein du comité de concertation de base se compose :

- 1° du directeur général de la SOFICO;
- 2° des membres du Comité exécutif de la SOFICO.

[Art. 3](#). Le comité de concertation de base établit son règlement d'ordre intérieur.

[Art. 4](#). Le présent arrêté entre en vigueur le 1er septembre 2021.

[Art. 5](#). Le Ministre qui a la Fonction publique dans ses attributions et le Ministre qui a la Mobilité dans ses attributions sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.